



Berne, le 27 novembre 2015

Seul le discours prononcé fait foi

**Conférence de presse sur l'étude «Les villes et leurs impôts»
27 novembre 2015, Berne**

Alexandre Schmidt, conseiller municipal, Zurich, membre du Comité de la Conférence des directrices et directeurs des finances des villes CDFV

«Laisser le moteur tourner»

Chers représentantes et représentants des médias, Mesdames, Messieurs,

L'étude le montre de manière saisissante: les villes jouent un rôle central dans l'économie suisse. Les villes ont un gros moteur et font avancer notre pays. Les villes ne financent de loin pas qu'elles-mêmes, mais elles font aussi plus que leur part pour la Confédération et les cantons, ainsi que pour les communes rurales, via la péréquation intracantonale. Ce que nous vous exposons ici n'est donc pas uniquement une affaire d'intérêts et de finances des villes. Il s'agit bien plutôt de leur juste prise en compte, qui sert la cohésion.

Nous sommes fiers que d'autres profitent aussi des moteurs vrombissants de notre économie urbaine. Et nous ne voulons rien y changer. Mais nos moteurs doivent tourner et non pas être étouffés par des erreurs politiques. L'intégration pourrait en être une garante, mais elle fait défaut aujourd'hui. On sous-estime largement l'impact et les effets des réformes de politique financière ou fiscale sur les villes. Nous venons de vivre une série de déceptions. Dès lors, il serait plus que normal que quand on prend des décisions sur notre avenir, nous puissions peser dans la discussion d'un poids correspondant aux prestations que nous fournissons.

Prenons n'importe quel message du Conseil fédéral sur des réformes fiscales, comme les deux initiatives populaires sur l'introduction d'un impôt fédéral sur les successions et les donations ou contre la pénalisation du mariage. Bien que des tels projets - comme généralement tout ce qui touche à la législation fiscale de la Confédération - aient des effets financiers massifs sur les villes, ceux-ci ont à peine été relevés. Il y a ici un réel manque de transparence, alors que celle-ci devrait être un pré-requis pour la collaboration.

La troisième réforme de la fiscalité des entreprises est le parfait exemple de nos déceptions. Alors que l'on ne prend à l'évidence pas au sérieux les effets pour les communes, on atténue soigneusement les effets pour les cantons. Ces derniers reçoivent une compensation (d'un milliard selon la décision du Conseil fédéral; de 1,2 milliard selon la demande de la commission du Conseil des Etats), sans aucune obligation d'en transmettre une part proportionnelle aux communes. Nous avons pourtant fait connaître notre demande, au Conseil fédéral et à la commission des Etats.



Un autre aspect n'a pas du tout encore été traité: avec la troisième réforme de la fiscalité des entreprises, des recettes vont disparaître pour de nombreuses communes, de même que des contributions au système de péréquation intracantonale. Ces effets n'ont fait l'objet d'aucune simulation.

Mais restons-en simplement à la péréquation financière. Les villes font largement partie des contributeurs nets. C'est pourquoi il serait juste de prendre en compte leurs charges de manière correcte dans le système. Mais les charges sociodémographiques et les charges de centre qui augmentent pour les villes sont toujours insuffisamment compensées, au niveau intracantonale comme au niveau national. Comme le montre le dernier rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la RPT, les charges des villes sont en moyenne compensées à 8%. A titre de comparaison, la compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques pour les régions de montagne et les régions périphériques atteint 35%. Nous avons ici un déséquilibre massif, qui montre que l'on dédaigne l'importance des villes. Il y a lieu d'opérer un transfert du pot de compensation géo-topographique au pot socio-démographique à l'intérieur de la RPT, comme l'a demandé depuis longtemps l'Union des villes. Ce n'est que de cette manière que les villes peuvent préserver leur attractivité, au bénéfice du pays tout entier.

Pour la Conférence des directrices et des directeurs des finances des villes CDFV, le tableau général n'est pas acceptable. Les villes sont fières de leur rôle en Suisse et tout à fait prêtes à fournir leur contribution. Le fait que cette contribution soit élevée a été relevé pour la première fois et se voit maintenant établi sans qu'on puisse en douter. L'article 50 de la Constitution fédérale dit que dans ses activités, la Confédération doit prendre en considération la situation particulière des villes. Ce n'est qu'ainsi que peuvent être assurées la prévisibilité et la sécurité financière des villes, dont elles dépendent nécessairement, et avec elles la place économique suisse. Il faut laisser le moteur tourner. Les villes doivent rester attractives.

La voix des villes est sous-représentée dans le processus politique, particulièrement si l'on considère l'effort financier qu'elles fournissent. Notre incompréhension est d'autant plus grande que la Suisse est championne de l'intégration des intérêts dans le processus de décision. Mais quand on laisse de côté des acteurs essentiels, comme c'est le cas ici, cela conduit à des conflits inutiles et évitables et nuit finalement à l'efficacité de la recherche de solutions. Nous savons, au moins depuis aujourd'hui, l'immense importance qu'ont les villes dans le financement des tâches du secteur public. La réponse la plus normale à notre étude serait de voir la Confédération s'ouvrir à ses principaux financeurs.

Le changement à venir au Département des finances offre une chance pour un nouveau départ. Chaque entreprise consent de gros efforts pour aller chercher les clients les plus intéressants. Ils sont spécialement suivis dans le cadre de la gestion des comptes clé. Il y a lieu de créer un pendant correspondant. Une sorte de conseil consultatif des villes réunissant les 10 plus importants payeurs de contributions constituerait une bonne traduction de ce système au niveau fédéral.